

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

SERVICE CITOYENNETÉ

Élections

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la Nationalité Française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen Européen résidant en France, ...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

✓ Démarches pour :

- ✚ Vérifier son inscription, son bureau de vote, ses procurations en cours
- ✚ S'inscrire sur les listes électorales
- ✚ Se renseigner sur la carte électorale
- ✚ Faire une procuration
- ✚ Vérifier la date des prochaines élections
- ✚ Savoir ce dont j'ai besoin le jour du vote
- ✚ Consulter les listes électorales

Toutes les informations sur le lien suivant :

→ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47#>

✓ Demande de correction d'état civil auprès de l'INSEE

Toutes les informations sur le lien suivant :

→ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>